

# Les Blèques vont passer à la caisse

**GRIMISUAT** La taxe de base pour les ordures va augmenter drastiquement pour les ménages composés de plusieurs personnes en 2018. En contrepartie, la commune annonce une baisse d'impôts.

PAR SAMUEL JACQUIER@LENOUVELLISTE.CH



Déposer son sac dans un Molok de Grimisuat va coûter plus cher aux citoyens blèques dès le 1er janvier 2018. LE NOUVELLISTE

La facture va peser lourd pour certaines familles habitant à Grimisuat. Les parents qui ont deux enfants ou plus vont déboursier 336 francs de taxe de base pour les ordures en 2018. Cette taxe ne prend pas en compte l'achat des sacs eux-mêmes qui coûteront 1.90 franc l'unité. Alors que la taxe de base se montait jusqu'à cette année à 180 francs par ménage (quelle que soit sa taille), la nouvelle méthode communale de calcul interpelle certains citoyens. Selon les estimations faites par la municipalité, une famille de quatre personnes devra s'acquitter d'environ 535 francs par an (sacs compris) en 2018. La même famille payait jusqu'à aujourd'hui 260 francs par an.

## Atteindre l'autofinancement

«La gestion des déchets n'est pas autofinancée, alors que la loi l'impose. Le prix de la taxe

de base n'a pas été touché depuis de très nombreuses années. Nous avons dû le faire lors de ce changement de règlement», indique Martial Aymon, conseiller communal président de la commission de salubrité.

Jusqu'ici, le manque de financement était compensé par les impôts. «Comme le compte sera autofinancé en 2018, une baisse d'impôts sera proposée par le conseil communal à la prochaine assemblée primaire.»

En s'appuyant sur la taxe de base, tous les types de foyers blèques seront concernés par l'augmentation des prix. Les personnes seules paieront 30 francs de plus qu'aujourd'hui, les couples adultes s'acquitteront de 70 francs supplémentaires, alors que les parents avec un enfant devront déboursier 114 francs de plus. «Avec la commission des finances, nous sommes restés sur le même système de facturation



**«Le système de facturation sera le même qu'aujourd'hui.»**

MARTIAL AYMON  
CONSEILLER COMMUNAL DE GRIMISUAT

qu'aujourd'hui. Il est établi par ménage, avec un coefficient selon le nombre de personnes qui y réside», poursuit Martial Aymon.

## «La déchetterie est gratuite»

En traversant la Sionne, on remarque que les ménages saviésans les plus taxés devront s'acquitter d'environ 130 francs pour la taxe de base en 2018. La différence est significative. Alors que les Saviésans

payaient jusqu'ici plus que les Blèques pour l'entier des déchets en moyenne, la tendance devrait donc s'inverser. «Il ne faut pas oublier que notre déchetterie est gratuite sans limite de poids», avance Martial Aymon. Ce n'est pas le cas de l'autre côté de la rivière, puisque les foyers saviésans n'auront la gratuité de leur déchetterie que pour les 500 premiers kilos. «Chaque tonne supplémentaire coûtera 190 francs», remarque le président de Savièse Sylvain Dumoulin. Du côté de l'Antenne région Valais romand qui chapeaute le processus de mise en place de la taxe au sac, on précise que «la comparaison entre les différentes communes est complexe, car il faut prendre en compte tous les facteurs». Reste que les habitants de Grimisuat n'auront d'autre choix que de trier avec beaucoup d'attention s'ils ne veulent pas voir leur facture grimper encore plus.